COMPTE-RENDU REUNION DE DIRECTION DU 12/09/2018

Compte tenu des récents événements, le directeur départemental des finances publiques a pris l'initiative de convier les organisations syndicales aux réunions de direction qui concerneraient les situations des bâtiments D et E de la cité et de Dollfus à Mulhouse.
Son souhait est de nous transmettre en toute transparence les informations dont la direction dispose et, en fonction, de nous informer des choix qu'elle opère afin d'éviter les incompréhensions et interprétations (surtout les mauvaises) qui pourraient en découler.

La direction était représentée par :
- Monsieur KRAFT, directeur départemental des finances publiques ;
- Monsieur DUCHENE, directeur adjoint, responsable pôle Animation du réseau et expertise ;
- Madame DEFFONTAINES, responsable Mission stratégie, ressources humaines et communication ;
- Monsieur HEIMBURGER, responsable adjoint de la Mission Budget, logistique, immobilier et cités ;
- Madame BIGEL, assistante de prévention ;
- Monsieur STEINMETZ, directeur adjoint, responsable du pôle Etat et domaine ;
- Madame MILLON, chargée de communication et ;
- Monsieur CHAMBOSSE, régisseur de Dollfus.

Pour les organisations syndicales, les présents étaient :
- Mathilde LANG, intersyndicale FO, CGT et Solidaires ;
- Fabien MULLER, CFDT et ;
- Vincent GEILLER et Rémi PIQUET-PASQUET, CFTC.

L'ordre du jour de la réunion était :
- la situation du bâtiment D ;
- le suivi des déménagements des SIE et SDE au bâtiment E et des services du contrôle fiscal à Dollfus et ;
- l'avenir de ces sites.

I) Le bâtiment D

La direction s'était engagée lors des précédentes réunions (CHSCT, CTL et réunions informelles) à mettre en place deux dispositifs de surveillance, le premier concernant les hourdis et le second la dalle, un rapport de VERITAS ayant introduit un doute quant à la solidité structurelle de cette dernière.

A) Les hourdis

Le dernier rapport VERITAS préconisait la mise en place d'un dispositif de surveillance dans un délai de un mois.
Le directeur constate que ce rapport date de deux mois et précise qu'il souhaiterait que l'installation se fasse au plus vite !
En concertation avec la préfecture et la SAFI-GIM, la solution retenue consisterait en un contrôle humain (visuel et physique) mensuel a priori réalisé par l'entreprise APAVE qui doit établir son devis d'ici la fin de cette semaine. Ce contrôle sera effectué du sous-sol jusqu'au dernier étage (R+2), le technicien passera tous les mois pour repérer les éventuelles fissures (photos à l'appui) et une synthèse sera faite tous les 6 mois. Pour la direction, cette solution présente l'avantage d'être faisable immédiatement et, en fonction de la première synthèse et de la situation de la dalle (sujet abordé ci-dessous), la mise en place d'un filet de sécurité sera envisagée.
D'un point de vue budgétaire, le directeur a insisté sur le fait qu'en cas de nécessité, la direction prendra en charge la dépense sans se soucier d'un éventuel déficit existant ou à venir au niveau local.

B) La dalle

La direction a eu vendredi dernier une réunion avec la préfecture. La surveillance de la dalle a été validée mais il faut passer par un marché. L'entreprise RINCENT a fourni un devis pour une surveillance grâce à un dispositif de chargement de la dalle au moyen de cuves étanches remplies d'eau à chaque niveau et de systèmes de mesures situés sous les poutres.
Le coût de la prestation n'est pas jugé excessif et le directeur regrette que le dispositif ne soit pas déjà opérationnel mais la SAFI-GIM a demandé un devis rectificatif car certaines prestations ne sont pas jugées nécessaires.
Par ailleurs, le directeur demande à la BLIC d'obtenir des précisions, le devis ne permettant pas de distinguer les lieux de réalisation des prestations (les parties rénovée et non rénovée seront-elles testées distinctement ou simultanément ?) et la durée des tests. Les essais devant être réalisés sur site inoccupé, ces éléments sont indispensables afin d'organiser au mieux le vie des services SIP occupants le bâtiment. Monsieur DUCHENE est chargé de prendre contact avec les responsables pour fixer la meilleure période. Si l'évacuation obligeait à fermer les services un jour ouvré, la direction ferait le nécessaire pour prévenir les usagers et les agents et délivrerait des autorisations d'absence aux derniers.

II) Le suivi des déménagements

La direction a instauré depuis fin juillet des réunions hebdomadaires entre les agents et les responsables des services déménagés pour faire le point sur les difficultés/désagréments rencontré(e)s. Tous les 15 jours, les responsables rencontrent la direction (y compris l'assistante de prévention) et les organisations syndicales pour connaître les solutions ou les avancées en cours.
Le directeur rappelle d'ailleurs à Monsieur STEINMETZ que le calendrier de ces réunions, ainsi que des réunions de direction, doit être fixé deux mois à l'avance pour permettre à l'ensemble des intervenants de s'organiser au mieux.

Il est ici précisé qu'à ce jour, les agents du SIE et du SDE n'ont plus de requête, les problématiques évoquées ci-après sont celles des agents de Dollfus.

A) Le ménage

Le marché de l'entretien courant a été négocié par le SGAR avec l'entreprise ONET. Les prestations ne sont pas du tout satisfaisantes et ce avant même les déménagements.
Madame KAYACAN, responsable de la BLIC, est chargée de prendre connaissance du contrat en détail afin de mieux cibler les prestations non réalisées.
Le directeur et Monsieur DUCHENE auront rendez-vous le 25 septembre avec le responsable de ONET pour rappeler les obligations qui incombent à l'entreprise et préciser que des sanctions pécuniaires seront dorénavant appliquées en cas de manquement.
A défaut d'amélioration rapide, la suggestion de FO sur le redéploiement, à la condition de l'accord des agents BERKANI, des emplois du bâtiment D de la cité (la charge de travail depuis le départ des SIE et SDE est diminuée par deux) sera étudiée pour palier les défaillances de ONET et améliorer les conditions d'hygiène à Dollfus.

Au-delà de l'entretien courant, la société TFN a été sollicitée pour nettoyer les encadrements de fenêtres (l'opération a débuté et est toujours en cours). Elle procédera également samedi 15 septembre au nettoyage des radiateurs au sol et le samedi suivant au shampouinage des moquettes. Enfin, elle s'occupera de nettoyer les endroits inaccessibles (dessus des placards intégrés, recoins en hauteur,…).
Contrairement à ce qui a été dit, les moquettes ne seront pas intégralement retirées, la dépense serait trop importante au regard des nombreux autres impératifs, mais une attention particulière sera apportée aux agents s'étant identifiés comme présentant des allergies et des solutions seront adoptées au cas par cas.

Concernant les stores, leur nettoyage n'est pas prévu dans le contrat d'entretien courant conclu avec ONET mais une prestation ponctuelle sera demandée pour ceux qui peuvent être nettoyés (ceux des toilettes notamment). Pour les stores en tissu, qui ne peuvent être lavés, les remplacements seront conditionnés à leur état général (la simple absence d'une lamelle ne justifie pas un changement).

B) La sécurité

1) Incendie

Un exercice d'évacuation a eu lieu mais, faute d'information, tous les agents n'étaient pas présents. Un nouveau est donc commandé.
L'assistante de prévention attend le compte-rendu de la formatrice sur la première session pour comprendre et réfléchir à la problématique d'évacuation des open-space.
L'anomalie d'une trappe de désenfumage signalée par des nouveaux occupants a été enregistrée, la direction cherche une entreprise pour intervenir.

2) L'électricité

Des travaux concernant les éclairages du parking sous-terrain et l'installation d'un disjoncteur pour l'ensemble du bâtiment sont demandés depuis longtemps, des entreprises doivent établir des devis cette semaine.
La mise en place de prises supplémentaires, indispensables au nouvel effectif présent, sera étudiée et chiffrée par les mêmes entreprises.

3) L'ascenceur

Celui qui dessert les logements de fonction présente une anomalie des cellules détectrices de présence. La direction étudie un devis du 31 août d'un montant de 5 000/6 000 €.

4) Le sous-sol

Le régisseur doit mettre en place une signalétique et s'occuper du réglage du détecteur de lumière.
Un devis a été demandé pour l'installation d'une main-courant dans l'escalier extérieur qui mène au sous-sol depuis l'entrée du personnel.

C) Chauffage/VMC

La chaudière a été changée en début d'année et les VMC réparées donc il ne devrait pas y avoir de problème. Toutefois, une vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des radiateurs sera faite lors de la mise en chauffe du bâtiment.

D) Conduites

Le bâtiment a souvent eu des canalisations bouchées, cela proviendrait d'un défaut de diamètre des tuyaux.
Si jusqu'à présent l'utilisation des autres toilettes du bâtiment suffisait, l'existence d'un protocole médical strict dans un toilette réservé du 1er étage oblige à faire intervenir une entreprise pour déterminer la nature des travaux à effectuer et le coût de la prestation.

E) Le soutien psychologique

Le dispositif d'écoute par le médecin de prévention est ouvert et permet aux agents qui le souhaitent, du contrôle fiscal et des trésoreries, d'obtenir des entretiens individuels et/ou collectifs.

F) Stationnement

Il n'a pas été possible d'attribuer à tous les agents une place de stationnement.
Une étude sur le coût et l'utilité du CITIZ a été demandée par FO.
La Clio sera rapatriée dès qu'une organisation claire sera trouvée avec le collègue de la BLIC chargé quotidiennement du transport du courrier entre la cité et Dollfus.

III) L'avenir

Il est à envisager en fonction de deux hypothèses.

A) Le bâtiment D ne présente pas de danger

Dans ce cas, un filet de sécurité sera installé dans la partie non rénovée, au dessus du faux-plafond.
Le SIE et le SDE pourront retourner au bâtiment D et les services du contrôle fiscal dans le bâtiment E.

Les travaux de remise en état (toiture, électricité et cloisons amiantées) seront étudiés en tenant compte de projet de rénovation du bâtiment B.
Pour le moment, il est impossible d'arbitrer.
La direction souhaite la rénovation du bâtiment B mais c'est la DIE qui décide !
L'objectif est de redensifier la cité qui présenterait un sous-effectif en cas de rénovation du bâtiment B.
Il ne faut pas non plus oublier que le projet départemental de réhabilitation des cités concerne Mulhouse mais aussi Colmar et plus particulièrement la tour de la cité qui est amiantée…

En tout état de cause, si les services du contrôle fiscal venaient à retourner à la cité et que les trésoreries étaient maintenues à Dollfus, la direction s'engage à ne plus ignorer les problèmes du bâtiment.
Les devis demandés pour l'ensemble des prestations d'étanchéité, d'électricité et de réfection des sols et des murs s'élevant à un total d'environ 300 000 €, tout ne pourra pas être fait, il faudra prioriser, ce qui peut attendre sera pris en compte pour le budget N+1.

B) Le bâtiment D doit être évacué

Ce serait la pire des hypothèses !
Il faudra trouver une solution pour les SIP en tenant compte de l'impératif de proximité des SIE et SDE qui partagent l'accueil et la caisse (raison pour laquelle ces services ont été déménagés au bâtiment E).

A ce jour, la direction ne dispose d'aucun bâtiment pour reloger ces services, la solution serait la location d'un bâtiment temporaire du style ALGECO dont le coût est très élevé…

Dans ce cas, les services du contrôle fiscal seraient maintenus à Dollfus et il conviendra d'optimiser l'implantation des services. La direction ne veut plus que des services soient mélangés à un même étage, les agents doivent disposer d'espace de travail suffisant et le travail en open-space doit être revu.
Le SAFI-GIM y travaille déjà mais uniquement en ce qui concerne les parties inoccupées ou communes. Le directeur souhaite que les chefs de services commencent d'ores et déjà à y réfléchir pour trouver un réaménagement convenable pour tous les services.